

COMMUNE DE LE BOULOU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

L'An Deux Mil Vingt Cinq, le 07 avril à 16 h 00 heures.

Le conseil d'administration du C.C.A.S. de la commune de Le Boulou, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu ordinaire de ses délibérations sous la Présidence de Monsieur COMES François.

PRESENTS : Mr COMES François, Président.

Mme LOIGEROT Rolande, Vice-Présidente.

Mme BELBASBAS Mélanie, responsable du CCAS.

Mme FONT Laëtitia, responsable de la résidence.

Mmes BISSERIER Martine, BONAVENT Paulette, COURTIOL Danielle, MOSSE

Aline, PEYTAVI Catherine.

Mrs CAZENOVE Hervé, Mr GELFI Marcel.

ABSENTS EXCUSES : Mr FAUCON Jean-Claude.

Mmes BARGUES Mireille, BOURGUIGNON Kathy, MARCEROU Claudine.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme FONT Laëtitia.

Les membres présents étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, monsieur le Président déclare la séance ouverte et donne la parole à madame la responsable du CCAS.

**BUDGET PRIMITIF
CCAS
EXERCICE 2025**

La section de fonctionnement s'équilibre à : 504 008 40 €

RECETTES :

002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent) :	12 563.43 €
013 - Atténuation de charges :	7 000,00 €
70 - Produits des services du domaine et ventes diverses :	151 915.00 €
74 - Dotations et participations :	127 188.07 €
75 - Autres produits de gestion courante :	205 341.90 €

DEPENSES :

011 - Charges à caractère général :	163 650.00 €
012 - Charges de personnel :	313 431.46€
65 - Autres charges de gestion courante :	10 441.55 €
67 - Charges spécifiques :	180.00 €
68 - Dotations aux provisions et dépréciations :	5.39 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections :	16 300.00 €

La section d'investissement s'équilibre à : 35 149.29 €**RECETTES :**

R001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté :	14 648.80 €
10 - Dotations, fonds divers et réserves :	2 527,01 €
16 - Emprunts et dettes assimilées :	1 704.50 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections :	16 268,98 €

DEPENSES :

16 - Emprunts et dettes assimilées :	5 000.00 €
21 - Immobilisations corporelles :	30 149,29 €

Monsieur le Président du CCAS procède au vote.

Le conseil d'administration,

☞ ouï l'exposé de madame la responsable du CCAS,

☞ après examen et discussion,

DÉCIDE A L'UNANIMITE

☞ **D'APPROUVER** le budget primitif CCAS exercice 2025.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,
COMES François
Le Président.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le :

Affichage le :

Insertion au recueil des actes administratifs :

Notification le :

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux devant son auteur dans les deux mois à compter de sa notification.

Elle peut également faire l'objet d'un recours contentieux dans les deux mois à compter de sa publication devant le tribunal administratif de Montpellier.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

